

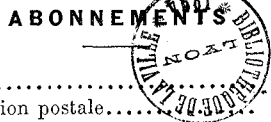
BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : Léon MAYET

EN 1894

Directeur : Léon FOURNIER

France.....
Etranger (union postale).....Les abonnements sont tous pris pour un an et partent indistinctement du 1^{er} janvier 1894.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne..... » 50
Réclames..... 1 »
Faits divers..... 2 »

SOMMAIRE : Chronique Hebdomadaire. — Partie Officielle : Conseil municipal de Lyon : Rapport de M. Fabre. — Groupe X, classe 52 : Programme et Tarif de la Viticulture. — Partie non Officielle : L'Université lyonnaise à l'Exposition de Lyon. — Reconstitution du Comité de Paris. — L'Exposition ouvrière. — Les Congrès : Congrès des Sapeurs-Pompiers. — Exposition des Beaux-Arts. — A nos Abonnés. — Petites Nouvelles de l'Exposition. — Concours musical de Lyon. — Concours international de Tir. — Union des Sociétés de Gymnastique : XX^e fête fédérale. — Lyon-Salon. — Bulletin financier.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE



L'EXPOSITION n'est pas tout à fait pareille aux peuples heureux. Elle aura une histoire, et cette histoire ne manquera pas de mouvements, ni même d'agitation, tout au moins superficielle.

Car, c'est bien là la caractéristique de notre œuvre ; elle paraît l'objet de violentes tempêtes : tout est à la surface et n'a pas d'importance. Son cours égal se poursuit quand même, l'activité règne sur les chantiers, comme dans les bureaux, et le succès la récompense. Cela tient à ce que l'œuvre est plus haute que les mesquines querelles dont elle est l'objet. Les querelles passeront, les personnes aussi, mais ni l'œuvre ni ses résultats bienfaisants ne s'effaceront du souvenir public.

Lorsque, par une circonstance fortuite, on a pu se dégager quelques jours des compétitions qui ont cours, des incidents que parfois un remous violent vient révéler à la population, on ne comprend plus qu'on fasse tant de bruit pour si peu de choses, que les événements les plus simples soient dénaturés à plaisir par le grossissement de l'oisiveté méchante, et qu'on ne voie pas, tout uniment, le but dont on se rapproche de plus en plus avec une sûreté et une régularité qui tiennent du prodige.

Ainsi dans un train, les voyageurs se disputent parfois ; le train n'en continue pas moins sa marche, et à leur grand étonnement, les dépose tous ensemble à bon port. Les amis de l'Exposition peuvent se rassurer ; ils sont dans un train bien dirigé, sur une voie droite. Les mécaniciens sont solides au poste et aucun accident n'est à craindre.

Il n'est pas inutile de l'affirmer au moment où le contraire est produit et reproduit un peu partout. Il y a eu des incidents regrettables. La suppression du poste du commissariat général de Paris, devenu inutile, a entraîné par mécontentement une dislocation parisienne du comité parisien. Le comité dissous n'aura pas

eu le temps de réaliser le banquet qu'il a eu l'originale idée de provoquer en l'honneur de ce grand événement que déjà il aura été reconstitué sur de nouvelles bases et sous la présidence d'honneur de M. Berger. Le mal a produit un grand bien. Le nom de M. Berger rassurera les exposants et fera plaisir aux Lyonnais. On sait, en effet, que l'éminent directeur de l'Exposition de 1889 n'attacherait pas son nom à une œuvre dont le succès lui paraîtrait douteux ou dont la conduite générale offrirait prise à la critique sérieuse.

L'autre critique, on ne peut guère l'empêcher ; il faut en prendre son parti. C'est comme la goutte. Il vaut mieux s'arranger pour vivre avec elle sans s'en inquiéter. Qui pourrait s'en émouvoir, n'est-ce pas un travers du siècle ? Il est d'ailleurs trop vieux pour s'en corriger ; il est inutile de songer à modifier ses habitudes presque centenaires, et que l'âge exagère de plus en plus. Les mots n'ont plus de signification propre. Si l'on vous accuse d'être une canaille, vous savez bien que c'est simplement que vous différez d'opinion avec votre interlocuteur. Par une tacite convention cette traduction est désormais adoptée dans le public. Il faut ajouter que par suite, les épithètes et les critiques ne portent guère. On sait le cas qu'il en faut tenir, et c'est fort heureux. Tout le monde devient le parapluie de M. Thiers sur lequel il avait tant plu et tant grêlé, que sa philosophie acquise par l'expérience l'avait rendu insensible à toute pluie et à toute grêle. L'Exposition peut, sans irrévérence, être comparée à ce parapluie de haute politique, d'autant que son palais principal affecte la forme de cet ustensile de ménage, bien désagréable, mais bien utile.

Elle a donc supporté, avec assez de sérénité, tout ce qu'on a pu dire d'elle en ces temps-ci. Le public s'en est rendu compte et s'est conformé à son attitude. Il a bien fait ; tout finit par s'arranger en ce monde. Ce qui ne l'est pas aujourd'hui le sera demain.

C'est fait pour le comité parisien.

Les travaux de classement se poursuivent ; ceux d'aménagement se commencent. Aucune inquiétude n'est à concevoir.

Les syndicats ouvriers et les groupes des Congrès et de l'enseignement se lamentent un peu sur le retard apporté au projet de loi

relatif à la subvention de l'Etat. On sait bien que c'est un simple retard et l'on agit en conséquence.

Le gouvernement lui-même, les députés du Rhône, leurs collègues, sont aussi bienveillants qu'il est possible de l'être ; les derniers exposants se hâtent de se faire inscrire et l'on n'a déjà plus assez de places pour les demandes qui arrivent. Le service technique se met chaque jour en mal de combinaisons nouvelles pour satisfaire les retardataires. Il aura bientôt épuisé toute la série et ce sera là la meilleure réponse à faire aux critiques malveillantes qui se sont produites.

Dans les beaux couchers de soleil, quand l'astre radieux a disparu au bas de l'horizon empourpré, une étoile se lève que les bergers connaissent bien. Elle est pleine de mystérieuses promesses et de consolantes espérances : il me semble que l'Exposition a aussi son étoile. Elle se lève au-dessus de toutes les attaques, pour assurer, quand même, aux artisans de cette grande œuvre les satisfactions qu'ils sont en droit d'attendre et leur part de renom.

L'étoile est de bonne qualité, car elle a déjà dirigé la marche de l'Exposition à travers bien des défilés obscurs et orageux.

La sympathie du Conseil municipal, sous le contrôle duquel l'œuvre se poursuit, la ténacité, l'audace et les ressources du Directeur-Concessionnaire général, M. Clarét, les collaborations actives et précieuses que lui apporte, avec les hautes influences dont il dispose, le Conseil supérieur, sont autant d'éléments de garantie et de sécurité auxquels il suffit de songer pour que toute crainte paraisse illégitime et puérile.

Dans deux mois, l'Exposition terminée, splendidement installée, ouvrira ses portes — et ce sera dans les belles et nombreuses allées du parc de la Tête-d'Or, une inexprimable foule de visiteurs pressés. Il n'est pas douteux, en effet, que de toutes parts, des régions voisines et même de fort loin on n'accoure.

Les exposants trouveront là une première récompense de leurs efforts et de leurs sacrifices et les producteurs, qu'une cause quelconque aura retenu loin de Lyon, regretteront d'avoir laissé échapper l'occasion de participer à l'Exposition la plus industriellement, la

plus pratiquement, la plus techniquement organisée qu'il soit.

Alors, qui se souviendra des critiques ?

PARTIE OFFICIELLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Rapport de M. Léon FABRE

Dans son dernier numéro le *Bulletin* a donné un compte rendu sommaire de la séance du Conseil municipal où ont été adoptées les conclusions du rapport de M. Léon Fabre. Voici ce rapport :

MESSIEURS,

Le dossier dont, à la dernière séance du Conseil, vous m'avez confié le rapport, est relatif à une demande de M. Claret, entrepreneur général de l'Exposition, pour que vous consentiez à élever à 6.100.000 francs environ au lieu de 4.000.000, le chiffre forfaitaire au delà duquel les recettes nettes se partageront par parts égales entre la Ville et le concessionnaire.

Une première observation que nous sommes heureux d'avoir l'occasion de vous présenter, c'est que cette demande est un démenti formel et direct aux bruits malveillants répandus dans le public sur l'entreprise soi-disant réduite aux abois, bruits dont la justice aura probablement à rechercher l'origine et les causes.

Les travaux non prévus pour lesquels M. Claret vous demande de pouvoir se rembourser sur les recettes avant tout partage, sont les suivants :

1° Constructions additionnelles d'après les devis établis par le concessionnaire, suivant les prescriptions de l'Art. 11 du cahier des charges et vérifiés par le service de la Voirie, savoir :

Pavillon de la Ville de Lyon (estimation).....	170.278 fr. »
Pavillon de l'Agriculture et des Beaux-Arts.....	581.577 89
Pavillon des Arts libéraux.....	172.274 »
— de l'Etat et de la Ville de Paris.....	200.000 »
Pavillon de la Presse.....	16.225 »
— des Postes.....	8.189 »
Somme approximative :	1.148.543 fr. 89
2° L'éclairage électrique:]	
Palais principal et grande Coupole.....	579.540 fr. »
Jardin central, Palais des Beaux-Arts.....	291.000 »
Fontaines lumineuses.....	80.000 »
TOTAL :	950.540 fr. »

En ce qui concerne les constructions additionnelles énumérées ci-dessus, il paraît, et votre rapporteur s'est assuré du fait, qu'elles ont été demandées à mesure que le besoin en a été reconnu par le Comité supérieur de l'Exposition. Il semble donc de toute justice d'accepter en principe, pour ces constructions, la de-

mande de M. Claret, en faisant toutes réserves utiles relativement aux prix d'estimation.

La dépense de 950.540 fr. consacrée à l'installation de l'éclairage électrique, est fixée à ce chiffre, par suite de traités passés par M. Claret. Celui-ci fonde les plus grandes espérances sur l'attraction que présentera surtout la grande Coupole, dont l'éclairage sera, selon les expressions, intensif et luxueux. Pour se couvrir de ses frais, M. Claret demande à être autorisé à percevoir tous les soirs à l'entrée du Palais principal ainsi qu'à celle du Pavillon des Beaux-Arts, un ticket de 1 fr.

De nombreuses objections ont été faites à M. Claret sur les inconvénients et même les dangers que pourrait présenter l'introduction d'un public plus ou moins nombreux dans le palais principal de l'Exposition pendant la nuit. A quoi il aurait répondu que toutes les mesures de sûreté et de conservation seraient prises par lui.

En conséquence, votre commission des finances vous propose, Messieurs, de prendre la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

« Vu le rapport de M. le Maire en date du 5 février courant et les lettres de M. Claret des 17, 18 et 22 janvier y annexées, tendant à élever, dans l'enceinte de l'Exposition, des constructions nouvelles dont le coût est évalué à 1.148.543 fr. 89, et à installer des appareils pour l'éclairage électrique dont le prix est évalué à 950.540 fr. ;

« Considérant que si, à la vérité, ces dépenses nouvelles reculent d'autant le moment où la Ville pourrait être appelée à participer aux bénéfices de l'entreprise, cette participation ne saurait être qu'une considération accessoire pour elle ;

« Considérant, en outre, que ces dépenses ne sauraient, en aucune manière, engager la responsabilité de la ville ;

« Sa commission des finances entendue,

« Délibère :

« 1° L'Art. 8 du cahier des charges de l'Exposition voté le 27 septembre 1892 est modifié de la manière suivante :

« Le Concessionnaire se remboursera des frais de construction, d'éclairage et d'exploitation, ainsi que des intérêts des capitaux engagés au moyen des recettes de toute nature produites par l'Exposition et cela jusqu'à concurrence de 6.099.083 89 (six millions quatre-vingt-dix-neuf mille, quatre-vingt-trois francs quatre-vingt-neuf centimes). Il est entendu que dans les recettes ne figure pas la valeur des matériaux qui restent la propriété du concessionnaire.

« 2° Tous les autres articles du cahier des charges sont modifiés en ce qu'ils peuvent avoir de contraire au chiffre forfaitaire ci-dessus indiqué.

« 3° Le Concessionnaire est autorisé à percevoir tous les soirs, à l'entrée du palais principal, ainsi qu'à celle du pavillon des Beaux-Arts, un ticket supplémentaire de 1 franc. »

Lyon, le 5 février 1894.

Le Rapporteur,

Signé : LÉON FABRE.

EXPOSITION DE LYON

VITICULTURE

GROUPE X. — CLASSE 52

PROGRAMME

SECTION I. — AMPÉLOGRAPHIE

Collection de cépages indigènes américains et franco-américains. — Exposition de raisins. — Greffes. — Systèmes de culture. — Plans de vignobles. — Culture forcée sous verre. — Etudes manuscrites ou imprimées sur ces différents sujets.

SECTION II.

MATÉRIEL VITICOLE, VINICOLE ET SCIENTIFIQUE

1° Matériel viticole : Charrues et Houes vigneronnes. — Charrues défonceuses. — Instruments pour le greffage. — Instruments pour la taille. — Echelas. — Treillages et palissages divers. — Instruments pour sarcler, biner, inciser, pincer, décortiquer, échauder la vigne, etc. — Moyens de préserver la vigne des gelées : paillasons, feux économiques, avertisseurs de gelées, etc.

2° Matériel Vinicole : Fouloirs, égrappoirs, élévateurs de vendange. — Pressoirs divers. — Pressoirs continus. — Appareil pour chauffer ou rafraîchir les cuves. — Pompes pour le soutirage des vins. — Filtres spéciaux pour les vins. — Robinetterie vinicole : Fontaines, clapets, robinets, tuyaux, faussets. — Tonnellerie vinicole : Cuves, foudres, bennes, tonneaux, outillage de tonnellerie. — Alambics pour distiller les vins. — Appareils pour la fabrication des vins mousseux. — Appareils pour la mise des vins en bouteilles. — Appareils à boucher et à capsuler les bouteilles.

3° Matériel scientifique : Instruments de précision appliqués à l'essai des moûts, des vins et des produits viticoles : Aréomètres, gleuco-réno-mètres. — Glucomètres. — Mustimètres, Alcoomètres, etc. — Instruments divers pour mesurer la richesse alcoolique des vins : Colorimètres, Acidimètres, Gypsomètres, Tannomètres, etc.

SECTION III.

MALADIES ET PARASITES DE LA VIGNE, LEUR TRAITEMENT, PRODUITS ET INSTRUMENTS

1° Parasites animaux : Phylloxera, Anguillules, Erinum, Cochylys, Pyrale, etc.

2° Parasites végétaux : Oïdium, Mildew, Pourridié, Anthracnose, Blackroot, Rot blanc, maladie de la Californie, etc.

3° Maladies diverses non parasitaires : Chlorose, etc.

4° Accidents météoriques : Grêle, gelée, coup de soleil, etc.

5° Instruments de traitements : Pulvérisateurs, Injecteurs, Pals et Charrues sulfureuses, Pulvérisateurs à dos d'homme, à

bât et à traction, Soufflets, Soufreuses à grand travail, etc.

6° Produits pour les traitements :

Bouillies et solutions diverses, poudres, soufre, sulfate de cuivre et insecticides et anticryptogamiques divers.

SECTION IV. — OENOLOGIE

1° Procédés de vinification : Cuves

fermées et claies. — Oxygénation des moûts. — Emploi des levures pures. — Appareils pour régler la fermentation des vins. — Fermentation basse, etc.

2° Traitement des maladies et

améliorations des vins : Appareils de chauffage. — Appareils réfrigérants. — Appareils pour stériliser les vins par filtration. — Appareils pour électriser les vins. — Appareils à gazer les vins. — Vieillessement artificiel des vins. — Appareils pour pasteuriser les vins en bouteilles, etc.

3° Produits viticoles et vinicoles : Vins de crus blancs et rouges. — Vins mousseux. — Vins de liqueurs. — Eaux-de-vie. — Piquettes. — Tartres. — Acide tartrique. — Cénotanin, etc.

SECTION V.

ENSEIGNEMENT VITICOLE

Bibliothèque viticole et vinicole. — Plans. — Dessins. — Photographies. — Ouvrages. — Manuscrits. — Rapport. — Tableaux, collections d'insectes et cryptogames nuisibles à la vigne, etc.

TARIF

1° Exposition de Plants de vigne, de Cépages en terre. — Procédés de culture, etc. — L'emplacement est gratuit en plein air. Surface maximum accordée à chaque exposant, 20 mètres carrés. Au delà, une demande spéciale doit être faite et sera soumise à un tarif.

La plantation et l'entretien sont à la charge de l'exposant. Les exposants devront se conformer au plan général adopté pour les plantations par le Comité d'organisation, ils devront payer un droit d'inscription fixé à 25 francs donnant droit à une carte permanente d'entrée gratuite.

2° Exposition de Vins de producteurs. — Minimum de quatre bouteilles à exposer; trois bouteilles sont de plus exigées pour la dégustation et seront déposées dans une cave par les soins de l'Administration de l'Exposition.

TARIF : 5 francs la bouteille; ce tarif donne le droit de concourir aux récompenses (sans payer les 25 francs d'inscription exigés pour les autres expositions). Il comprend le droit à la cave et à l'installation sur les rayons.

L'exposant de vins de producteurs avec un minimum de quatre bouteilles, soit 20 francs, n'a pas d'autres frais à payer, mais il n'aura pas droit à l'entrée gratuite.

3° Exposition de Matériel vinicole, viticole, etc. (*Extrait du Tarif général*); — L'admission des produits à l'Exposition a lieu aux conditions suivantes :

1° Un droit fixe de 25 francs par exposant pour inscription de demande;

2° Un droit proportionnel par unité de surface établi sur les bases suivantes :

Galleries closes, le mètre superficiel, fr. **50**

Murailles intérieures — **10**

Emplacements en plein air, avec faculté d'élever des constructions, le mètre superficiel..... **15**

Lorsque les emplacements dans les galeries ou en plein air occuperont une surface supérieure à 40 mètres, il est fait des réductions successives proportionnelles aux surfaces occupées dans les conditions suivantes :

Par 10 mètres minimum, le mètre en plus, fr.	45
20 — — —	40
30 — — —	35
40 — — —	30
50 — — —	25

La moyenne du prix du mètre, calculée sur l'ensemble de l'emplacement, ne pourra jamais être inférieure à 30 francs.

Des réductions analogues sont applicables aux emplacements en plein air pour ce qui excède 100 mètres à raison de 10 pour 100 sur l'ensemble de l'emplacement, par chaque série de 50 mètres occupés en plus, sans que le prix du mètre superficiel puisse être inférieur à 5 francs, ou 10 francs suivant les catégories ci-dessus.

Nota. — Le mètre superficiel ne donne droit qu'à 1 mètre de façade. Les exposants qui, ayant acquis une surface horizontale, se trouvent placés contre la muraille pourront s'y élever jusqu'à une hauteur de 3 mètres; au delà de cette hauteur, la surface occupée sera payée à raison de 10 francs le mètre.

4° Exposition de raisins.

Droit d'inscription :

Pour les expositions permanentes : 25 francs donnant droit à une carte permanente.

Expositions temporaires : 10 francs pour chaque exposition donnant droit à une carte d'entrée valable quinze jours. 25 francs à tout exposant déclarant participer à trois expositions temporaires au moins, donnant droit à une carte permanente.

Location des emplacements :

En plein air gratuité complète.

Sous les tentes, pendant la durée des expositions temporaires, 1 fr. 50 le mètre carré pour une exposition.

Les membres du Comité de patronage et d'organisation du Groupe X (Sous-groupe de la Viticulture).

Président du groupe X. — M. FAURE, conseiller municipal, professeur à l'Ecole vétérinaire de Lyon, président du comice agricole de Villeurbanne.

Vice-Président (viticulture). — M. Victor VERMOREL, constructeur, président du comice agricole et viticole du Beaujolais.

Secrétaire-Général du groupe X. — M. Emile GENIN, viticulteur, membre de la chambre syndicale des viticulteurs de France.

Secrétaire (viticulture). — M. VILLON, directeur de la *Revue de Chimie industrielle*.

Membres. — MM. Gaston BATTANCHON, professeur départemental d'agriculture de Saône-et-Loire; Emmanuel BENDER, juge de paix du 7^e canton de Lyon, président honoraire de la Société régionale de viticulture de Lyon; CAMBON, président de la Société régionale de viticulture; D^r CROLAS, professeur à la Faculté de médecine; Ferdinand GAILLARD, viticulteur pépiniériste, président du Comice agricole de Givors, maire de Brignais; PERRAUD, professeur à la station viticole de Villefranche; Joseph ROUSSELOT, viticulteur à Chessy-les-Mines, propriétaire-agronome, publiciste agricole.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'UNIVERSITÉ LYONNAISE

A L'EXPOSITION

Dans sa séance du 1^{er} février, le conseil général de l'Université de Lyon a adopté un rapport de M. le docteur Lépine, relatif à la participation de l'Université lyonnaise à l'Exposition et aux fêtes universitaires qui auront lieu en octobre prochain, à l'occasion de l'inauguration des bâtiments destinés aux Facultés de droit et des lettres.

Ce même programme concerne un Congrès de l'Enseignement supérieur qui se réunira à la même époque et dont les travaux dirigés avec une compétence indiscutable — étant donné la notoriété et la haute compétence de ceux qui en ont pris l'initiative — aboutiront certainement à des conclusions prêtes à être mises en application.

Nous nous sommes adressés à M. le docteur Lépine pour obtenir quelques renseignements complémentaires sur les projets de notre Université.

L'éminent professeur à la Faculté de médecine de Lyon — avec une obligeance dont nous ne saurions trop le remercier — a bien voulu nous faire les communications suivantes :

« La Fête universitaire et le Congrès de l'Enseignement supérieur auront un rapport intime avec l'Exposition. Nous avons tenu à les faire coïncider avec la clôture de cette dernière. C'est pour cela que nous avons fixé la fête au dimanche 28 octobre, et le Congrès aux trois jours suivants, 29, 30 et 31 octobre.

« Il avait été question de reporter la fête au 1^{er} novembre, ce qui avait certains avantages au point de vue universitaire, mais nous avons rejeté cette date parce qu'elle nous entraînait hors des limites de l'Exposition.

« La fête du 28 octobre aura pour objet l'inauguration du Palais des Facultés de droit et des lettres, quai Claude-Bernard; peut-être l'inauguration de la statue de Claude Bernard, dans la cour d'honneur de la Faculté de médecine, aura-t-elle lieu ce même jour, ce dernier point n'est pas encore fixé.

« En tous cas l'inauguration du nouveau Palais sera une cérémonie officielle : le ministre de l'instruction publique sera invité à la présider.

« Quant au Congrès qui s'ouvrira le lendemain et durera trois jours, il sera consacré à la discussion de trois questions d'ordre général et de décentralisation.

« Ces trois questions sont les suivantes :

« 1° Du mode de recrutement et de la situation des professeurs des Facultés à Paris et en province, comparés à ce qui existe à l'étranger ;

« 2° De l'équivalence des études et des grades dans les Universités françaises et étrangères ;

« 3° Du moyen de soustraire les Universités françaises à l'uniformité des programmes, en favorisant le développement de chacune d'elles, selon ses aptitudes, ses tendances et le caractère de la région.

« Il n'est pas besoin de faire remarquer que cette dernière question a un intérêt essentiellement lyonnais.

« Depuis longtemps, l'on est d'avis que la Faculté des Sciences de Lyon, par exemple, doit donner un vigoureux coup de barre du côté de la chimie, à cause de la teinture, qui est une grande industrie lyonnaise.

« Je l'ai dit au ministre de l'instruction publique, il y a deux ans, quand j'ai eu à lui souhaiter la bienvenue en qualité de vice-président du conseil général des Facultés ; à Lyon, la science ne doit pas rester *spéculative*, il faut une *application* à ses industries.

« On l'a doublement compris et l'honorable doyen de la Faculté des Sciences M. Raulin, qui est, en même temps, un grand chimiste, a — depuis plusieurs années — annexé une école de *chimie industrielle* à son enseignement.

« Cette école est — du reste — subventionnée par la Chambre de commerce.

« Pour la participation de l'Université à l'Exposition, comprise dans la troisième partie de mon rapport, nous demandons un espace de trente à quarante mètres carrés superficiels pour exposer des instruments et des publications. Pour subvenir aux frais de cette exposition, nous avons demandé une subvention au Ministère. »

Comme on le voit, l'Université Lyonnaise a tenu à prendre part à l'Exposition de Lyon et à contribuer à son succès.

Ajoutons que l'esprit dont elle est animée donnera une importance considérable au prochain Congrès de l'Enseignement supérieur, Congrès au cours duquel elle saura faire prévaloir dans l'ordre pur des études, une doctrine libérale et sage, une doctrine qui abaisse les barrières inutiles ou nuisibles, sans porter atteinte à l'autorité des grandes compagnies universitaires ou académiques proposées à la garde du haut enseignement.

Reconstitution du Comité de Paris

Après la démission du Commissaire-Général M. A. de Marçay, le Comité formé à Paris en vue de l'Exposition de Lyon, avait cru devoir se dissoudre.

Nous sommes en mesure d'affirmer, qu'en suite d'une nouvelle convocation adressée aux notabilités commerciales et industrielles qui le composaient, ledit Comité sera incessamment reconstitué et en mesure d'apporter à notre Exposition son précieux concours.

EXPOSITION OUVRIÈRE

Suivant la demande faite par le Conseil supérieur de l'Exposition, la Commission exécutive de l'Exposition ouvrière a nommé un président chargé de s'entendre avec le Délégué général de l'Exposition, sur les diverses questions dont je parlais dans le précédent numéro. M. Fagot, ancien conseiller municipal, membre du conseil des prud'hommes, a été désigné à cet effet, cette nomination proposée ensuite en assemblée plénière des délégués ouvriers, a été votée à l'unanimité ainsi que celle de M. Courtois, également membre du conseil des prud'hommes, comme vice-président.

La Commission municipale de contrôle, avec un zèle dont nous ne saurions trop la louer, voyant l'impossibilité d'éviter aux syndicats la production de leurs factures sur papier timbré, a tourné un peu la difficulté en faisant revenir le Conseil municipal sur sa précédente délibération et en accordant aux syndicats les sommes précédemment allouées, à titre de simple subvention. Le résultat de ses démarches auprès de M. l'Administrateur général ne lui donnant pas de résultats très satisfaisants, les membres de cette même Commission municipale ont immédiatement saisi la Commission supérieure d'une demande en participation (pour les ouvriers) sur le crédit actuellement déposé entre les mains du gouvernement. Se basant, en cela, sur les démarches faites par la Commission exécutive et sur les réponses données à ses délégués par les membres de la députation du Rhône. Mais Dieu ! que c'est long à venir, et le vieux dicton : *Il n'y a que ceux qui sont près du four qui peuvent se bien chauffer*, est tout d'actualité pour nous, il faudrait toujours être à tisonner, remuer et pousser de l'avant nos représentants et nos gouvernants pour avoir une prompt solution, mais malheureusement nous sommes trop éloignés du four pour cela, aussi ne se gêne-t-on pas à notre égard, et pour peu que cela continue encore quelques jours, je crois que la Commission exécutive se verra forcée, pour mener à bien l'œuvre qu'elle a entreprise, de déposer une nouvelle demande de subsides au Conseil municipal pour lui permettre d'organiser sérieusement et de faire classer et caser ce groupe assez important d'une cinquantaine de corporations diverses.

J'espère pourtant que nos gouvernants, poussés en cela par la députation du Rhône, ne manqueront pas à la parole qu'ils nous ont donnée, mais qu'ils se hâtent, car ce serait à désespérer du bon sens habituel des hommes d'Etat, s'ils laissaient, par une insouciance inconcevable, les ouvriers français se morfondre aux portes d'une Exposition nationale en même temps, presque à la même heure, où en Belgique et en Italie, les ouvriers des autres nations européennes, exposeront, eux aussi, le produit de leurs travaux.

L'Exposition ouvrière internationale de Milan a reçu toutes sortes d'encouragements du gouvernement italien et des industriels. Son programme très développé est surtout très alléchant pour ne pas dire attrayant. Il est donc de toute utilité que, en face de ces deux compétitions directes, nous fassions tous nos efforts

pour arriver à conserver parmi nous, en France, les produits manufacturés de nos ouvriers français. Ah ! je suis pertinemment certain que les autres ne supporteraient pas une comparaison quelconque. Mais est-ce bien une raison pour se désintéresser complètement de nos expositions ouvrières, que dis-je, s'en désintéresser. Je suis par trop modeste. C'est dénigrer qu'il faut dire, et encore, si on s'arrêtait là !!

Mais bast, j'ai tout lieu de croire que ce n'est qu'une épreuve à laquelle on voulait nous soumettre, et que sous peu nous obtiendrons des différentes administrations auxquelles nous nous sommes adressés, une satisfaction sinon complète, tout au moins, à peu près satisfaisante.

Dans une de nos précédentes réunions mixtes d'ouvriers et de conseillers municipaux, un des membres présents, parlant incidemment des récompenses qui pourraient être accordées aux syndicats, émettait l'avis que les ouvriers devraient participer aux récompenses, absolument comme les autres exposants, la proposition me parut un peu scabreuse. Car, si dans nos petits ateliers montés en huit jours, il est très difficile de produire un travail suivi et supérieurement exécuté, il n'en n'est pas de même chez nos maîtres qui ont tout pour produire vite et bien, et puis enfin, en admettant que nous y prissions part, les membres du Jury, tous maîtres, aimeront mille fois mieux faire primer un confrère qu'un groupe ouvrier. On pourrait peut-être alors décerner des diplômes, des médailles, mais cela pas en concurrence avec les maîtres, ce serait aller sûrement à un échec.

La campagne d'obstruction menée par certains journaux sur l'Exposition de Lyon et par contre-coup sur l'exposition ouvrière, m'a profondément écœuré. Je ne puis comprendre que des journaux, de quelque opinion qu'ils soient, en fassent une affaire de lucre, somme toute lorsque l'esprit, l'honneur des industriels français se trouvent engagés, et qu'ils prônent plutôt une exposition étrangère que celle qui est nationale. Probablement que si, en pareille occurrence, cette exposition provinciale se fut tenue à Paris, les mêmes journaux qui ne voient que Paris, qui disent, pensent et écrivent qu'il n'y a que là qu'une exposition peut réussir, au lieu de tant les mépriser, ces malheureux provinciaux, ils les eussent avec une grâce féline (je crois bien que je les gâte), encouragés à porter encore dans le gouffre parisien, leurs travaux, et leur argent. Farceurs, va, heureusement que votre grosse malice est trop cousue de fil blanc et qu'un aveugle même verrait clair dans vos menées trop, beaucoup trop intéressées mais peu intéressantes.

A. VALETTE.

LES CONGRÈS

CONGRÈS DES SAPEURS-POMPIERS

La fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie a décidé que son Congrès international annuel aurait lieu à Lyon, pendant l'Exposition.

Ce congrès sera très important, surtout en raison de la présence de l'Union des brigades à feu anglaises, qui viendront accompagnées des maires de leurs cités.

Pour faire face aux dépenses, la fédération des pompiers sollicitait un crédit de 15.000 fr., qui a été voté par le Conseil municipal.

Il est bon de rappeler — à cette occasion — qu'un congrès semblable se tint à Paris en 1889.

Ce Congrès qui s'ouvrit le 27 août, avait réuni de nombreuses délégations représentant l'Angleterre, l'Amérique, la Belgique, la Suisse, le Danemark, le Portugal, etc., etc.

La séance était présidée par le commandant Ramcourt des sapeurs-pompiers de Paris.

Le programme portait — entr'autres questions — les rapports des corps de sapeurs-pompiers et des compagnies d'assurances contre l'incendie ; les meilleurs moyens pour prévenir et combattre le feu dans les théâtres, les moyens les plus prompts pour amener sur le lieu du sinistre le personnel et le matériel de secours, le fonctionnement comparé de ce service de secours dans les différents pays.

Dès sa première réunion le Congrès adopta à l'unanimité le vœu suivant :

« Qu'il soit perçu une taxe spéciale sur l'ensemble des primes nettes recueillies par les compagnies d'assurances contre l'incendie et que le montant de cet impôt soit réparti annuellement, à titre de subvention, aux communes pour l'entretien et l'achat du matériel de secours et pour le service des sapeurs-pompiers municipaux. »

Les autres questions furent traitées au cours des réunions suivantes.

Le 28 août eût lieu la réception officielle des membres de la Fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie.

Le 29 août, le premier concours eût lieu à Vincennes : manœuvres complètes d'attaque de feu et de sauvetage par les pompiers de Paris — concours de la brigade de feu, d'Angleterre.

Le 30 août, revue du personnel et du matériel. Concours des Compagnies françaises classées en division d'excellence et division supérieure. Le soir, réception à l'Hôtel de Ville, par le Conseil municipal de Paris, des officiers étrangers et de tous les sapeurs-pompiers, sans distinction de grades.

Le 31 août, Concours des Compagnies françaises classées en première division. Distribution solennelle des récompenses et des médailles commémoratives offertes par le gouvernement. — Banquet.

En traçant ici les grandes lignes du Congrès de 1889, nous avons la certitude que le Congrès de Lyon n'aura pas une moindre importance, tant par la présence des brigades à feu anglaises que par celle des délégations envoyées de la Suisse.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

On commence à s'occuper beaucoup, dans le monde artistique parisien, de l'Exposition de Lyon. Les tableaux et sculptures qui y sont destinés seront reçus jusqu'au 15 mars au pa-

lais de l'Industrie et examinés le 19 par le jury.

Ce jury est composé de MM. Bonnat, Puvis de Chavannes, Guillaume Dubufe, Albert Maignan, Roll, Jules Breton, Falguière, Injalbert, Didier et Albert Ballu.

A cette liste, qui comprend les sommités du monde artistique parisien, il faut ajouter le nom de M. Beauverie, l'éminent paysagiste lyonnais.

Les ouvrages destinés à l'Exposition de Lyon pourront, par autorisation ministérielle, être déposés au commissariat principal des expositions des beaux-arts, au palais de l'Industrie.

M. Guillaume Dubufe et un autre artiste, qui n'est pas encore désigné, viendront à Lyon pour surveiller l'installation des envois et pour y représenter à l'inauguration leurs confrères du Champ-de-Mars et des Champs-Élysées.

A NOS ABONNÉS

Nous avons promis à nos abonnés de nombreuses primes : la première a été vite épuisée.

Nous donnons aujourd'hui en prime gratuite à tous nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 février et qui ne l'ont pas encore renouvelé le PLAN DE LA VILLE DE LYON, grande carte en couleur, dernière édition.

Ce plan, plié de façon à pouvoir facilement être mis dans la poche, sera certainement très apprécié de nos abonnés.

PETITES NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Sur la demande du conseil supérieur de l'Exposition et grâce aux démarches de la légation de la République française en Chine et la haute intervention de sir Robert Hart, directeur des douanes du Céleste Empire, le gouvernement chinois vient d'exonérer des droits d'exportation les soies et soieries envoyées par ses nationaux et destinées à l'Exposition universelle de Lyon.

**

Un de nos confrères de la Haute-Savoie a conçu le projet d'organiser une exposition spéciale et gratuite des produits de la Savoie, dans la grande Exposition qui va s'ouvrir cette année à Lyon. Il propose d'ouvrir immédiatement une souscription publique, afin d'obtenir une somme de 20.000 fr. destinée à la construction d'un pavillon en bois de Savoie, où seraient aménagés un bureau des postes et télégraphes, des salles d'exposition, un bureau pour la correspondance de la presse, une buvette pour la vente de consommations d'origine savoisienne.

Voici du reste les produits qui pourraient être exposés : vins, cidres, bières, spiritueux, liqueurs, eaux minérales, beurre, fromages, miels, laines, produits alimentaires et manufacturés, minéraux et minerais, bois de service et de chauffage, houille, chaux, plâtre, ciment, plantes officinales et médicinales sèches, etc.

CONCOURS MUSICAL DE LYON

12, 13 et 14 août

Dans notre numéro du 1^{er} février, nous avons annoncé les modifications faites aux articles 3 et 11 du règlement général, concernant les troisièmes divisions.

Voici, d'après un journal spécial, l'*Orphéon*, qui fait autorité dans les questions de concours, les causes déterminantes de ces modifications :

« L'administration du concours de Lyon, dans le but très louable de donner à sa fête un cachet artistique de premier ordre, avait pris, notamment en face des troisièmes divisions, des dispositions rigoureuses dont nous avons cru devoir signaler à M. Louche la sévérité. Il était dit, en effet, que tous les premiers prix, *ascendants ou non*, devaient concourir dans la section immédiatement supérieure.

« Il est certain que cette réglementation aurait eu pour conséquence, vis-à-vis d'un certain nombre de Sociétés solides, un surcroît de travail qui leur eût été très salutaire. Mais, d'un autre côté, nous redoutions — et beaucoup — que cette disposition spéciale ne fût pour d'autres, la majorité, un découragement.

« Avant de faire paraître, sur ce sujet, un article demandant une réduction, notre collaborateur, Paul Héraud, en a référé à la compétence de M. Louche, et l'on verra plus loin que le distingué secrétaire général de Lyon a fait bon accueil à la demande de notre ami.

« Comme nous considérons qu'il peut y avoir intérêt à connaître, en cette question, le *pour* — que plus haut nous avons expliqué — et le *contre* soutenu par notre secrétaire, nous allons résumer ici, très brièvement, son plaidoyer. Cela pourra peut-être servir à prévenir le retour d'une disposition analogue à celle de l'artistique concours lyonnais.

« Il y a des petites Sociétés qui sont obligées de borner leur ambition et seront toujours des petites Sociétés, à cause du peu de ressources et de la difficulté du recrutement. Or, le concours de Lyon sera non seulement important par la *quantité* des adhérents mais aussi par leur *qualité*. Il sera plus difficile de vaincre, à Lyon, où vont abonder les meilleures Sociétés de chaque division qu'il ne l'a été de triompher dans maints concours, ne réunissant pas ce qu'on peut appeler le dessus du panier orphéonique.

« Certaines Sociétés, quoique ayant obtenu les premiers prix l'an dernier dans une petite commune sont peut-être faibles, intégralement, d'où, si elles vont à Lyon, elles courent à un échec, et si elles n'y vont pas, elles se privent, par pour d'un insuccès, d'un voyage non seulement attrayant, mais instructif.

« Les orphéonistes sont des travailleurs, il ne faut pas que les concours leur rapportent seulement des satisfactions d'amour-propre orphéonique. A Lyon, il y aura des expositions industrielles d'une importance économique et sociale considérables. Plus il y aura d'orphéonistes à les visiter, à en connaître, à en tirer profit, et mieux cela vaudra pour eux... et pour tout le monde.

« Admettons donc que malgré la certitude d'une défaite, un premier prix de troisième

division, deuxième section, classé par l'ordre du comité lyonnais, en troisième division, première section, aille au concours. Il en revient battu mais content, en raison de l'intérêt même de la fête, mais il ne pourra plus descendre de son piédestal. Il est condamné à la défaite perpétuelle : le voilà en première section pour toute sa vie orphéonique. Qui sait si cette vie n'en sera pas du coup abrégée !

« Telles dispositions qui seront excellentes quelquefois dans les sphères élevées où il faut demander la preuve de la valeur acquise, où il peut être hardi et fructueux d'imposer l'ascension progressive, sont téméraires et dangereuses chez les humbles de notre institution, et ces modestes, il faut, avant tout, se garder de les décourager.

« Beaucoup de nos lecteurs qui nous avaient écrit à ce sujet, voient que nous avons tenu la promesse que nous leur avons faite de plaider leur cause près du comité de Lyon, qui s'est empressé d'y faire droit.

« Les orphéonistes, en lisant le communiqué ci-dessous, sauront gré au comité d'avoir écouté leurs et nos doléances et ils verront dans cet acquiescement ce que nous y avons vu : l'intelligente compétence des commissaires et le vif désir qu'ils ont de toujours donner satisfaction à leurs *desiderata*, s'ils ont pour eux le bon droit et la justice. »

Grand Concours International de Tir

DU 7 AU 17 JUILLET

Le Comité de direction vient d'arrêter, dans sa dernière séance les grandes lignes du programme dont nous donnons aujourd'hui un aperçu, nous réservant d'y revenir avec plus de détail dans la suite.

Ce programme comporte :

GRAS ILLIMITÉ.....	{ 150 prix à la série. 100 prix au centre.
GRAS SÉRIE FIXE...	{ Délégations civiles, mixtes et territoriales.
LEBEL ILLIMITÉ.....	{ 300 prix à la série. 200 prix au centre.
ID.....	{ Officiers et assimilés. — 80 prix.
LEBEL SÉRIE FIXE...	{ Grand prix National. — 200 prix.
ID.....	{ Armée active — tir de dé- légations. Armée active — tir individuel.
ARMES DE PRÉCISION	{ 250 prix à la série.
TIR ILLIMITÉ	{ 200 prix au centre.
ARMES DE PRÉCISION	{ Grand prix de Lyon —
SÉRIE FIXE	{ — 100 prix.
ID.....	{ Délégations civiles, mixtes et territoriales.
CIBLE-EXPOSITION..	{ Toutes armes admises — 250 prix au centre.
REVOLVER LIBRE...	60 prix.

XX^e FÊTE FÉDÉRALE

Des Sociétés de Gymnastique

13, 14 et 15 Mai 1894

Le comité de l'Union des sociétés de gymnastique de France avait convoqué, samedi dernier, 10 février, à Lyon, les moniteurs des diverses sociétés de tous les pays qui doivent prendre part à la vingtième fête fédérale qui aura lieu dans notre ville, les 13, 14 et 15 mai prochain.

Cette convocation avait pour but d'exécuter devant les gymnastes étrangers les mouvements et exercices qui sont imposés par le concours. Cinquante-cinq sociétés avaient répondu à l'appel du comité et envoyé leurs délégués parmi lesquels on remarquait celui de la société de gymnastique : « Le club d'Alger ».

L'enseignement des exercices imposés a exigé deux séances, la première de huit à onze heures du matin, et la seconde de deux à six heures du soir.

A midi, un grand banquet réunissait chez Grüber, place des Terreaux, les gymnastes étrangers et les membres du comité, parmi lesquels il faut citer : MM. Parmentier, président de l'Union; Koenig, secrétaire; de La Perrière, Beynet, Dontenville, Berthier, trésorier; Parent, président de l'association départementale de l'Ain, etc. Plusieurs toasts ont été portés au dessert.

Le soir, à huit heures, les gymnastes lyonnais offraient à leurs camarades étrangers un grand punch qui a été servi à la brasserie Rinck, cours du Midi. On a de nouveau fraternisé et porté des toasts aux sociétés de gymnastique et à leurs délégués; puis la réception s'est terminée par des chants.

Les délégués sont partis en déclarant qu'ils emportaient le meilleur souvenir de leurs camarades lyonnais, et ceux-ci leur ont donné rendez-vous pour le mois de mai, au grand concours fédéral de gymnastique.

Voici la troisième liste des sociétés inscrites :

101 La Libérale de Paris, — 102 Les Vingt-Un de Bar-le-Duc. — 103 La Vaillante de Clichy-sur-Seine. — 104 La Fraternité de Bordeaux. — 105 Les Toulousains de Toulouse. — 106 La Patriote d'Alger. — 107 En Avant de Paris. — 108 Les Patriotes du Roussillon à Perpignan. — 109 Les Girondins de Bordeaux. — 110 L'Avenir du XI^e arrondissement de Paris. — 111 L'Avenir de la Beauce. — 112 L'Avenir de Pantin. — 113 La Gauloise de Paris. — 114 L'Avenir Algérien d'Alger. — 115 La Vosgienne d'Epinal. — 116 L'Union Nationale de Paris. — 117 L'Oranaise d'Oran. — 118 Société de gymnastique de Neuilly-sur-Seine. — 119 L'Union Ouvrière de Fraisans (Jura). — 120 Société de gymnastique de Libourne.

121 La Saint-Mandéenne de Saint-Mandé. — 122 La Gannatoise de Gannat. — 123 L'Avantgarde de Bordeaux. — 124 L'Avenir d'Oullins. — 125 Le Gymnaste-Club de Marseille. — 126 La Santone de Saintes. — 127 Club gymnastique de Mustapha. — 128 La Gauloise de Marseille. — 129 Les Patriotes Agenais à Agen. — 130 La Gexoise de Gex. — 131 L'Allobroge d'Annecy. — 132 La Ripagérienne de Rive-de-Gier. — 133 L'Indépendante d'Annonay. — 134 L'Avant-Garde de Villefranche-sur-Saône. — 135 L'Union Tara-

rienne de Tarare. — 136 La Jeune France à Villeurbanne. — 137 L'Indépendante de Dijon. — 138 Les Enfants de l'Isle-en-Dodon. — 139 L'Avenir Tonnerrois de Tonnerre. — 140 Société de gymnastique de la Gironde à Bordeaux.

141 La Berrichonne de Châteauroux. — 142 La l'Isloise de l'Isle-sur-Doubs. — 143 La Sentinelle de Pont-de-Beauvoisin. — 144 La Française de Lille. — 145 Les Luchonnais de Bagnères-de-Luchon. — 146 Les Mineurs de Saint-Bel. — 147 Le Sport Mussipontain à Pont-à-Mousson. — 148 La Biturige de Bourges. — 149 La Patriote de Besançon. — 150 Les Enfants du Vallon de Terre-Blanche. — 151 Les Volontaires de Pont-d'Ain. — 152 L'Avenir Bourguignon de Santenay. — 153 L'Avenir de Dijon. — 154 L'Espérance de Bordeaux. — 155 L'Espérance de Digoin (S.-et-L.). — 156 L'Union Franchevilloise à Francheville. — 157 Les Enfants du Devoir à Oyonnax. — 158 Pro Patria de Toulon. — 159 La Marchoise de Guéret. — 160 Union et Avenir de Vincennes.

161 La Revanche de Sainte-Geniève (Oise). — 162 L'Avenir de la Touraine à Tours. — 153 L'Abbevilleoise d'Abbeville. — 164 Les Volontaires d'Alsace-Lorraine de Reims.

(A suivre.)

LYON-SALON 1894

L'élégante publication qui porte ce titre entre aujourd'hui dans sa troisième année : c'est dire qu'elle a fait ses preuves et que son succès est désormais assuré. Le premier fascicule, que nous venons de parcourir, contient dix-sept belles reproductions héliographiques des œuvres les plus remarquables de l'Exposition de Bellecour. Ces gravures si réussies et la spirituelle critique de M. A. Bleton qui les accompagne, permettront à tous les amateurs de conserver un souvenir intéressant et peu coûteux de notre Salon annuel.

Le *Lyon-Salon 1894* est complet en quatre fascicules qui paraissent les 10 et 25 février et les 10 et 25 mars. On le trouve au Salon et chez tous les Libraires.

Macaroni ★★★ Rivoire et Carret
En paquets de 250 et 500 grammes.

BULLETIN FINANCIER

Rentes françaises. — La semaine a été pour nos rentes, meilleure qu'on aurait pu le supposer. Le 3 % a repris à 98, mais c'est surtout le nouveau fonds 3 1/2 qui a été le plus favorisé. Le comptant s'est constamment tenu au-dessus du terme et s'est élevé jusqu'à 105. Si l'on tient compte du coupon détaché sur le 4 1/2, la parité s'établit à 106 10.

On prétend que certains portefeuilles ont pratiqué des arbitrages en faveur du nouveau fonds, en vendant du 3 %, ainsi que des obligations des Chemins Français. La raréfaction du titre, par suite de l'échange, y est bien aussi, à notre avis, pour quelque chose. Ce n'est qu'à partir du 16 mai que les titres du 3 1/2 seront disponibles.

La publication du rendement des impôts pour le mois de janvier fait ressortir une augmentation de 23 1/2 millions sur 1893, mais il ne faut pas attacher à ce fait une importance trop grande, attendu que cette plus-value provient exclusivement des droits de douanes perçus sur les céréales qu'on a importées en grande quantité, à cause du relèvement probable des droits d'entrée. Les autres sources d'impôts n'ont pas présenté de changements appréciables.

Fonds d'Etats. — L'Italien est toujours des plus mouvementés, mais les haussiers, appuyés par Berlin, ne nous paraissent pas pou-

voir lutter longtemps contre les vendeurs qui ont pour eux les livraisons de titres des portefeuilles. La situation économique ne s'améliore pas et le change est en nouvelle hausse aux environs de 16 %.

Du côté politique, la situation n'est pas non plus très claire. Le parlement doit se réunir le 20 courant et l'on est peu fixé sur les pouvoirs exceptionnels que M. Crispi demandera aux Chambres.

Les inquiétudes au sujet de la santé du czar sont dissipées, la convalescence suit son cours normal; aussi, les Fonds russes sont-ils revenus à leurs anciens prix. Bien que la marge à la hausse soit presque nulle maintenant sur ces valeurs, elles continuent pourtant à jouir des préférences du public. Le traité de commerce avec l'Allemagne a été accueilli avec satisfaction à Berlin.

L'Extérieure a beaucoup moins d'entrain qu'il y a quelque temps. La mission du maréchal Campos au Maroc rencontrerait, dit-on, certaines difficultés, au sujet de l'indemnité réclamée. On dit cependant que le gouvernement espagnol paraît disposé à donner satisfaction à l'opinion, au sujet de la question des chemins de fer. Quant au futur emprunt de consolidation, M. Gamazo est décidé à attendre encore, avant d'entrer en pourparlers, les Bons du Trésor n'arrivant à échéance qu'au 30 juin prochain.

Obligations. — Les fluctuations qui se sont produites sur les actions du Crédit Foncier ont quelque peu diminué l'activité antérieure qui existait sur les obligations, sans avoir toutefois impressionné beaucoup les cours.

Les affaires ont été également plus calmes sur les obligations des Chemins Français et Algériens, et les prix sont légèrement plus faibles.

Une légère reprise s'est dessinée, aux dernières bourses, sur les obligations des Chemins Espagnols. Le gouvernement, dit-on, se déciderait enfin à faire quelque chose pour les Compagnies. Certains organes de la presse espagnole, qui ont parfaitement compris la liaison qui existe entre le crédit des Compagnies et celui de l'Etat, prennent la défense des intérêts des porteurs de titres des chemins de fer et pressent le gouvernement d'intervenir, afin d'arriver à un arrangement le plus vite possible.

Lourdeur persistante des obligations Eaux pour l'étranger à 490. L'obligation Eaux et Eclairage reste demandée à 500.

Les obligations 4 % des Aciéries de France, impressionnées par la forte baisse des actions, dont un lot important se trouve entre les mains de la Banque d'Escompte, ont réagi à 455.

La Compagnie de Trifail écoule en ce moment sur notre marché, une nouvelle série d'obligations 4 %, qu'on peut se procurer au prix de 495, jouissance décembre 1893.

Les cours de l'obligation Briansk sont très soutenus aux environs de 505, ainsi que ceux de la Dombrowa à 506. L'obligation des Houillères de la Russie méridionale est assez ferme à 462.

Les obligations Horme, anciennes et nouvelles, restent offertes. Les Cuivres de Mâcon sont calmes à 445. Les Richarme, toujours demandés, montent à 515.

Société immobilière Marseillaise. — L'Assemblée générale du 25 janvier a été assez mouvementée. La proposition relative à l'augmentation du capital obligations, bien que votée à une majorité de voix très importante, n'a pas été sans rencontrer dans l'assistance une assez vive opposition. On affirme que le Conseil d'administration, tenant compte des sentiments exprimés à l'Assemblée générale, n'usera pas de la faculté d'émission qui lui a été accordée.

Le marché des actions a été des plus variables entre 635 et 650; elles restent demandées à 645, offertes à 647. Le coupon de 16 francs, moins l'impôt, pour solde de dividende 1892-1893, a été détaché le 6 courant.

Tramways électriques de Clermont-Ferrand. — Nous avons donné dans notre dernier numéro, des détails circonstanciés sur cette affaire, qui a été accueillie dès son apparition sur notre marché avec une faveur marquée.

Cette entreprise, contrairement à ce que certaines personnes ont supposé, n'est pas de création nouvelle; elle est en exploitation depuis plusieurs années et a déjà fait ses preuves. L'exercice courant se présente dans de bonnes conditions et donne des augmentations satisfaisantes.

Ainsi que nous l'avons expliqué, le dividende de 1893, qui ne comprenait que neuf mois d'exercice, a été fixé à 25 francs, dont 20 francs ont été payés et 5 francs restent à toucher dans le courant d'avril.

Par la régularité de leur revenu, ces titres peuvent, à notre avis, prendre place dans les portefeuilles, à côté des obligations. Les bonnes valeurs françaises rendant un intérêt satisfaisant sont rares et nous sommes heureux de pouvoir signaler celle-ci à notre clientèle.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de MM. E.-M. Cottet et C^{ie}, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

SATIN PAPIER-CIGARETTE
Le plus fin : Donc le meilleur.
Cahier vergé pour amateurs.
Cahier gommé p. cigarettes d'avance
BOIS FRÈRES, Lyon.

Ministère des Finances AVIS

Le Ministère des finances vient d'arrêter les dates à partir desquelles commencera l'échange des titres de rente 4 1/2 0/0 contre des titres du nouveau fonds 3 1/2 0/0.

Pour les inscriptions mixtes et au porteur cette opération est subordonnée au dépôt des anciens titres. Dans les départements les dépôts seront reçus à partir du 5 mars prochain par les Trésoriers-généraux, les Receveurs particuliers et les Percepteurs de chef-lieu d'arrondissement dont la Recette des finances a été supprimée. Par exception les personnes n'habitant pas le chef-lieu où réside le Comptable seront admises à déposer, dès le 16 février, les titres mixtes et au porteur dont elles viendront toucher les coupons.

Les inscriptions nominatives seront échangées seulement à l'échéance du 16 mai 1894, sans que les rentiers aient aucune formalité préalable à remplir.

Pour les inscriptions de rente de toute nature, le paiement du trimestre au 16 février 1894 aura lieu dans les conditions ordinaires.

Le seul véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est

L'ALCOOL
DE
MENTHE
DE **RICQLÈS**

Contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, et contre grippe et refroidissements; excellent aussi pour la toilette et les dents. — 54 récompenses dont 30 médailles d'or.

EXIGER LE NOM DE **RICQLÈS**

GRAND SALON BELLECOUR
SYSTÈME LESPÈS DE PARIS

LOUIS, Coiffeur

LYON, rue de la République, 68, entresol, LYON

FLEURS POUR MODES
Maison de Gros
PARURES DE MARIÉES
Plantes d'appartement
ARTIFICIELLES COURONNES MORTUAIRES

V^e Louis GREL, 18, c. GAMBETTA, LYON

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

Manufacture de Chaussures
G^{ve} LEPLANT & E^{de} CRÈS

Nouvelle Usine à vapeur, Bureaux
et Magasins

71, cours Lafayette prolongé.
LYON-VILLEURBANNE

MAISONS DE VENTE :

Lyon - Marseille - Bordeaux - Toulouse - Saint-Etienne

SUCCURSALES DE LYON :

CORDONNERIE GÉNÉRALE

57, place de la République et passage Hôtel-Dieu

AU PHÉNIX

CORDONNERIE DU HIGH-LIFE
48, rue la République

CORDONNERIE SPÉCIALE

4, rue Saint-Pierre

GROS ET DÉTAIL

Commission - Exportation

MATÉRIEL PERFECTIONNÉ

CHABLY APÉRITIF
DIGESTIF
au Kina Calissaya
et Vins Français
VENTE EN GROS
C. DESPLACE
LYON

G^{de} BRASSERIE FAURE

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2'30 — DINERS 3'

soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE

Restaurant ouvert toute la Nuit

CONSUMMATIONS DE MARQUE

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones, Lumière électrique

Porte-voix, Paratonnerres

Anc^{re} Maison CHOLLET & RÉZARD

CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière

et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

Paraît tous les dimanches : le **Progrès Agricole et Viticole**, journal d'Agriculture et de Viticulture, 15^e année. — Prix de l'abonnement : France : un an, 12 fr. Recouvré à domicile : 12,50.

Le **Progrès Agricole** offre à ses lecteurs de nombreuses primes gratuites.

Agenda Vermorel, pour 1894 agricole et viticole, à l'usage des agriculteurs, viticulteurs, ingénieurs, agronomes, etc., Élégant carnet de poche, fermoir élastique poche intérieure, contenant outre les feuilles de l'Agenda destinées à écrire les notes journalières : recueil des renseignements les plus utiles aux cultivateurs et aux vignerons : Franco : 2 fr. 75.

Agenda vinicole et du commerce des vins et spiritueux pour 1894, par Vermorel, à l'usage des négociants en vins, propriétaires, viticulteurs, maîtres de chais, cavisistes, etc. : Franco : 3 fr.

Pour recevoir franco ses ouvrages, adresser les demandes et le montant en un mandat-poste à M. le directeur du **Progrès agricole et viticole**, à Villefranche (Rhône).

